



PROCÈS- VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL

du lundi 18 novembre 2024, à 20h00

Salle du Conseil général, Hôtel de Ville, Couvet



PRÉSIDENCE M. Jean-Marc Hirschy

Le président ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à l'Assemblée pour la deuxième séance de la législature et remercie chacun pour sa participation. Il souhaite également la bienvenue au public et aux représentants de la presse. Sur conseil des techniciens du son, il remercie de bien vouloir toujours utiliser les micros lors des prises de parole. Le chancelier est excusé pour des raisons médicales et sera remplacé par M^{me} Alexandra Schmied Fatton qu'il remercie chaleureusement.

1. Appel

Le président demande à M^{me} Schmied Fatton de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 40 membres, puis 41 dès l'arrivée de M^{me} Christiane Barbey-Weber à 21h05, lors de l'examen du point 6.

Majorité absolue : 21 voix

Majorité qualifiée : 27 voix, puis 28 dès l'arrivée de M^{me} Christiane Barbey-Weber

- **Pour le PLR** Stéphane Bobillier ; Floriane Burri (*suppléante*) ; Denis Cherbuin (*suppléant*) ; Florian Dreyer ; Suzanne Gfeller ; Nicolas Joye ; Denis Monnet ; Adrien Pagnier ; Océane Parrod ; Laure Pitteloud ; Pierre-Alain Rohrer ; Céline Rufener Eschler ; Caryl Tüller ; Tobias Tüller et Pierre-Alain Wyss.
- **Pour le PS** Nathalie Buri Beeler ; Jean-Pierre Cattin ; Katia Della Pietra ; Miguel Dominguez (*suppléant*) ; Romain Fragnière ; Véronique Franzin ; Margherita Giovenco ; Jean-Marc Hirschy ; Emil Margot ; Cécile Mermet ; François Oppliger ; René Perret ; Fabienne Robert-Nicoud et Baptiste Vaucher.
- **Pour le POP** Jean Noël Bovard ; Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- **Pour l'UDC** Christiane Barbey-Weber (*en retard, arrive à 21h05*) ; Jean-Luc Etienne (*suppléant*) ; André Rosselet ; François Rosselet-Christ ; Niels Rosselet-Christ et Jason Schweizer.
- **Pour AGORA** Marie France Perrin ; Thierry Ray et Florian Stirnemann.

Excusés 4 membres Mike Cortese (PLR), remplacé par Denis Cherbuin ; Loïc Frey (UDC), remplacé par Jean-Luc Etienne ; Raphaëlle Javet (PS), remplacée par Miguel Dominguez ; Andy Willener (PLR), remplacé par Floriane Burri.

La conseillère et les quatre conseillers communaux, M^{me} Schmied Fatton, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie et M. Thierry Page, collaborateur spécialisé à la Chancellerie, M. Bernard Rosselet, technicien du son, ainsi que 15 spectateurs et trois membres de la presse sont présents.



Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2024
3. Lettres et pétitions
4. Arrêté du Conseil général relatif à l'internalisation du centre Barak et à un crédit de 105'000 francs pour la rénovation du bâtiment acquis
5. Crédit de 5'968'000 francs pour les travaux communaux de réfection des aménagements et des réseaux des secteurs de la Grand-Rue et de la rue Saint-Gervais à Couvet
6. Classement de la motion du groupe socialiste pour l'étude de la création d'un système de vaisselle réutilisable communal
7. Motion du groupe socialiste « *Mise à disposition de la population des WC publics dans tous les villages de la commune* »
8. Motion du groupe AGORA « *Participation aux frais de déplacement des jeunes, en raison d'études ou d'apprentissages hors de Val-de-Travers, dans le but de soulager financièrement les familles* »
9. Communications du Conseil communal
10. Interpellations et questions

L'ordre du jour ne suscitant aucune remarque, il est considéré comme accepté.

2. Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2024

GED 58084

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire et conformément à l'article 3.24⁴ de notre règlement général, il est considéré comme accepté avec remerciements à son auteure.

3. Lettres et pétitions

Le président a reçu le courrier de M. René Perret (PS) lui annonçant sa démission pour la fin de l'année. La missive est disponible pour les membres qui souhaitent en prendre connaissance.

4. Arrêté du Conseil général relatif à l'internalisation du centre Barak et à un crédit de 105'000 francs pour la rénovation du bâtiment acquis

GED acg57189 | rcg57241

Le président laisse préalablement la parole à la cheffe du dicastère de la cohésion sociale, de la santé, de la culture et des sports (DCSCS).

M^{me} Sarah FUCHS-ROTA (cc) ne souhaite pas défendre ce rapport, mais souhaite juste rappeler dans les grandes lignes ce qu'il contient, soit l'internalisation des prestations de ce centre de jeunes, ainsi que l'acquisition du bâtiment et un crédit de 105'000 francs pour la rénovation de ce bâtiment. Comme indiqué, le Conseil communal a décidé d'internaliser ce centre parce que ces prestations lui semblent primordiales pour les jeunes dans notre région. Il a fait l'effort d'un compromis où les EPT ont été en partie réduits. Le Conseil communal estime que ce rapport est au plus près des besoins actuels pour les jeunes.

Le président cède tout d'abord la parole à la commission de gestion et des finances (CGF).

M. Pierre-Alain WYSS (PLR) indique que la CGF a accepté ce rapport par 5 OUI contre 2 NON. Il y avait une abstention.

Le président laisse ensuite la parole aux différents groupes.

M. Emil MARGOT (PS) fait l'intervention suivante : « Le groupe socialiste a pris attentivement connaissance du rapport du Conseil communal et le remercie pour sa rédaction.

Nous devons nous prononcer ce soir sur l'internalisation de Barak car l'association n'arrive plus, depuis plusieurs années, à trouver des financements suffisants pour son fonctionnement, notamment à la suite du retrait d'importantes fondations. Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire d'effectuer cette internalisation afin de pérenniser les prestations qu'offre Barak, actuellement mises en danger à cause de ce manque de financement.

Le rapport est détaillé et je ne reviendrai donc pas sur tous les aspects de celui-ci. Je me permets cependant de relever certains points qui nous paraissent particulièrement pertinents.

D'une manière générale, le principal est de relever que Barak n'est pas un luxe mais bien un besoin social. Le centre permet actuellement de s'occuper de jeunes de tout le Val-de-Travers, et particulièrement de jeunes aux parcours difficiles et à qui la vie n'a souvent pas fait de cadeaux, qui sont parfois en manque de repères et qui n'ont malheureusement pas d'endroit sûr où se tourner. Barak répond à ce besoin important en comblant ce qui, sans cette association, serait une lacune du système.

Ainsi, toute une tranche d'âge de notre jeunesse se voit offrir un endroit sûr, où il est possible de développer ses liens sociaux mais également de faire de la prévention, le tout bénéficiant d'un encadrement professionnel nécessaire.

Le groupe socialiste est convaincu qu'il est impératif de sauvegarder une structure qui apporte beaucoup à notre jeunesse locale. La solution proposée par le Conseil communal, à savoir l'intégration de Barak au sein de la Commune, apparaît comme la meilleure mesure pour permettre de pérenniser ces prestations sur le long terme. Cette internalisation permettra à la Commune de voir quels sont les besoins spécifiques de cette structure et de les adapter le cas échéant (au niveau des horaires d'accueil notamment). Nous sommes également heureux de voir qu'un peu de lustre sera redonné à ce bâtiment qui le mérite, afin de permettre de redynamiser ce lieu au centre du village de Fleurier.

Finalement, le groupe socialiste salue également le fait qu'il est prévu qu'une commission spécialisée voie le jour pour accompagner cette structure, ainsi que la volonté de communiquer plus à l'avenir sur les activités effectuées.

Peut-être deux mots encore sur l'amendement proposé par le PLR. Après quelques discussions des groupes, sauf erreur, il y aura peut-être une contre-proposition qui va être faite sur la base de cet amendement. Normalement, le groupe socialiste devrait entrer en matière, mais il demandera probablement une suspension de séance de cinq minutes pour pouvoir en discuter entre nous par la suite.

Pour conclure, le groupe socialiste acceptera cet arrêté et vous invite à faire de même afin que cette importante structure puisse perdurer. »

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) s'exprime à son tour : « L'UDC a étudié le présent rapport. Vous le savez depuis le début, l'UDC n'a pas été très enthousiaste vis-à-vis du projet Barak, à qui il a notamment reproché un certain nombre de manquements tout au long de sa durée.

Aujourd'hui, ce projet est manifestement à bout de souffle, ce qui conforte tout de même l'UDC dans ses réticences d'alors. Toutefois, la mise en œuvre de ce projet ces dernières années aura permis à notre Commune d'expérimenter quelque chose qui s'est avéré utile sur certains points. En effet, la présence de cette structure pour les jeunes du Val-de-Travers a permis d'apporter une forme de soutien à une frange désemparée de notre jeunesse, tout en allégeant même le travail de prévention mené par les divers organes et même ceux de la police.

Pour l'UDC, il est aujourd'hui pertinent d'affirmer que si Barak doit absolument être profondément réformé, la structure, elle, ne doit en soi pas disparaître. De fait, le projet d'internalisation proposé ici par le Conseil communal nous apparaît comme une sorte d'opportunité, un compromis raisonnable pour conserver une structure à la faveur de la jeunesse, sans en alourdir trop conséquemment les dépenses. Notre groupe salue notamment aussi la reprise du bâtiment, entre autres, entre temps assaini d'une grande partie, ce qui constitue aussi un gain en soi pour notre Commune. L'UDC acceptera donc ce projet sans opposition, mais veillera bien évidemment au grain ces prochaines années afin que la démesure ne

nous gagne pas. Et s'agissant de l'amendement, quelles que soient les discussions qui seront menées après sur le principe, l'UDC ne verra pas d'objection, y compris sous la forme qu'il revêt actuellement. »

M. Adrien PAGNIER (PLR) prend la parole en ces termes : « Le groupe PLR a pris connaissance du rapport relatif à l'internalisation du centre Barak et à un crédit de 105'000 francs pour la rénovation du bâtiment acquis avec attention.

Le groupe PLR est un peu mi-figue mi-raisin quant à l'idée de pérenniser Barak. Même si nous ne sommes pas éducateurs, la manière actuelle de gérer l'accueil nous laisse un peu songeurs quant au bienfait sociétal pouvant être apporté par ce centre. De plus, les finances communales fragiles de ces dernières années nous poussent toujours un peu plus dans une réflexion d'économie et de ce fait, chaque dépense communale doit apporter à notre sens une prestation qui touche un maximum de personne.

Le coût annuel qui devait être, selon la votation de 2016, de dix francs par habitant, nous paraît déjà bien assez élevé par rapport à la prestation offerte et, comme le dit le rapport, ces coûts ne vont en tout cas pas diminuer, ce qui rabat encore un peu plus notre maigre enthousiasme.

Toutefois et au vu du rapport complet apporté par le Conseil communal, ce soir nous accepterons de donner un sursis à l'organisation, pour autant que notre amendement soit accepté, et ainsi faire confiance à notre Conseil communal quant à une meilleure gestion de l'accueil des jeunes qui fréquentent Barak.

Notre amendement demande au Conseil communal de nous fournir un rapport circonstancié sur la gestion générale du centre de jeunesse en amont des budgets 2026 et 2027 afin que nous puissions décider d'éventuels ajustements.

Le groupe PLR souhaite également savoir si dans cet hémicycle certains sont membres du comité de Barak et s'ils devraient, le cas échéant, se récuser pour le vote ? »

M. Florian STIRNEMANN (AGORA) fait l'intervention suivante : « Le rapport du Conseil communal au sujet de l'internalisation du centre Barak a retenu toute notre attention. Nous remercions le Conseil communal pour ce très bon rapport. Nous sommes d'avis que ce centre a toute sa raison d'être et qu'il participe à l'encadrement de la jeunesse du Vallon.

Cet encadrement nous paraît essentiel afin que Barak puisse accueillir les jeunes avec sérénité. Nous espérons que la Commune demandera aux professionnels engagés de mettre en place un concept de fonctionnement qui garantira celui-ci, ce qui semble ne pas toujours avoir été le cas. Nous sommes sûrs que le regard du Conseil communal sur Barak permettra à celui-ci de bénéficier et de faire bénéficier et de profiter à tous les jeunes du Vallon. Alors oui, nous soutenons cette proposition du Conseil communal d'internaliser Barak au sein de l'administration communale et nous pensons que les professionnels du centre doivent être engagés avec un contrat de droit privé, puisque cela est possible. Quant à l'amendement du PLR, nous laissons la liberté de vote aux membres du groupe AGORA. »

M. Philippe VAUCHER (POP) s'exprime à son tour : « Le présent arrêté nous semble parfaitement adapté pour permettre à la Commune de :

- Réintégrer au sein de son patrimoine administratif un bâtiment ayant subi de nombreux travaux d'entretien depuis février pour sa mise à niveau, soit plus de 900'000 francs. Ce qui est une bonne affaire !
- Valoriser une partie non utilisée de ce bâtiment, créant une nouvelle structure et offre d'accueil, tout en augmentant les rentrées financières de la Commune.
- Pérenniser le centre de jeunesse Barak, tout en diminuant les horaires des collaborateurs, mais sans prêter les jeunes fréquentant le centre.
- Avoir une maîtrise des coûts claire et transparente.
- Améliorer le contrôle pédagogique par la Commune, qui est déjà la principale contributrice de Barak.

Nous ne répétons pas dans notre intervention l'importance du centre de jeunesse pour de nombreux et nombreuses adolescents et adolescentes, ni les argumentaires en ce sens que vous avez pu lire dans le rapport détaillé du Conseil communal. Mais nous voulons rappeler que la situation de l'association Barak

est déficitaire suite au retrait financier de plusieurs donateurs et fondations. S'il est possible de trouver des financements pour l'entretien et l'équipement, il est presque impossible d'en trouver pour les frais de fonctionnement.

C'est pourquoi nous tenons à insister sur certains points qu'entraînerait le refus de cet arrêté. Sans reprise par la Commune :

- *Barak fermera ses portes et se retrouvera alors en faillite.*
- *Le bâtiment sera alors vendu au plus offrant afin de rembourser les créanciers et les donateurs, puisque le centre de jeunesse pour lequel ils avaient investi n'existera plus.*
- *Les salaires et indemnités de licenciement au personnel, etc.*
- *L'image de la Commune à l'extérieur s'en trouverait altérée.*
- *Le travail de prévention des incivilités fait par Barak disparaîtra et le littering et les tags augmenteront.*
- *Les jeunes fréquentant Barak se retrouveront sans lieu de rencontre où ils peuvent être en sécurité, protégés, conseillés.*

Notre Commune est généreuse avec nos enfants. C'est une richesse pour notre jeunesse et un argument indéniable pour attirer des familles, crèches, accueils de l'enfance, parascolaire, camps scolaires, courses d'école, activités sportives et culturelles, scolarité adaptée, des soutiens aux sociétés locales, etc. Refuser de faire de même pour nos ados ne serait pas cohérent avec notre politique de l'enfance et de la jeunesse. Sans minimiser le coût de l'internalisation de Barak dans le giron communal qui s'élèverait à 123'000 francs, il faut les mettre en parallèle avec les charges cumulées liées au parascolaire qui, elles, s'élèvent à 1'571'650 francs, soit près de treize fois plus. C'est pourquoi le POP acceptera cet arrêté et vous demande de faire de même. »

M^{me} FUCHS-ROTA (cc) remercie les groupes pour leur engouement car si elle a bien compris, une majorité acceptera ce rapport. Par rapport aux réticences du groupe PLR sur le besoin d'avoir des prestations pour un plus grand nombre de personnes, elle indique que le Conseil communal peut comprendre cette position. Toutefois, certaines personnes vivent parfois des événements compliqués et dramatiques, qui peuvent être des violences sexuelles ou des violences domestiques. Ces violences touchent aussi des enfants. Ces montants, même s'ils sont importants, sont nécessaires pour permettre de prévenir ces violences, pour que les enfants de Val-de-Travers ne les vivent pas, car cela existe. À Barak, il est détecté entre trois à cinq situations chaque année. Des situations qui sont vraiment compliquées et la prestation en vaut clairement la peine. Pour cette prestation spécifique, elle pense qu'il y a de la nuance à apporter.

Elle précise ensuite que si le Conseil général se prononce en faveur de cette internalisation, il y a encore quelques flous sur la suite de la transition entre l'association et la manière dont la Commune va reprendre ce centre de jeunes. La mise en place de la commission n'a pas été réellement formalisée dans le rapport, parce que le Conseil communal voulait se laisser un peu de marge de manœuvre, déterminer comment intégrer les gens, comment accompagner ce processus. Il y aura beaucoup d'éléments qui peuvent être remis en question sur l'identité, sur la manière dont le lieu prendra vie en tant que tel, sur l'intégration peut-être d'une école de musique, sur une autre surface qui sera à disposition d'associations ou aussi du Parlement des jeunes. M^{me} Fuchs-Rota espère aussi que des événements plus intergénérationnels s'organiseront et pas uniquement que pour les jeunes. D'avoir un peu plus de mixité au sein de ce centre, cette maison, pourrait être un avantage. Pour le Conseil communal, il est vraiment important de prendre le temps de cette réflexion. Les groupes politiques seront associés à cette commission. Donc, si le Conseil général vote pour ce rapport, un membre de chaque parti sera invité à participer pour suivre l'évolution de ce centre.

Concernant l'amendement du groupe PLR, elle explique que le Conseil communal est totalement en accord avec le fait de pouvoir donner un rapport circonstancié et d'expliquer justement l'évolution du centre de jeunes. Mais il ne sait pas encore exactement à quel moment les postes de travail pourront être mis au concours, ni à quel moment, formellement, le centre de jeunes ouvrira sous la garde de la Commune. Aussi, il est peut-être un peu compliqué de réaliser un rapport en 2026 sur la manière dont l'amendement PLR est déposé, car il contraint de manière opérationnelle le processus budgétaire. C'est pourquoi le Conseil communal propose un autre amendement offrant davantage de clarté et de souplesse pour la planification de ce processus, auquel la commission de gestion et des finances y est également associée. L'idée est qu'elle puisse vraiment comprendre l'impact de l'internalisation et les adaptations de

prestations à mettre en place. M^{me} Fuchs-Rota procède ensuite à la lecture de l'amendement du Conseil communal :

Amendement du Conseil communal, article 4

Alinéa 1 (inchangé)

Alinéa 2 (nouvelle teneur)

²Le Conseil communal établit, à l'attention du Conseil général, pour les budgets 2026 et 2027, un rapport circonstancié sur la gestion générale du Centre de jeunesse.

Alinéa 3 (inchangé)

³Les dépenses et recettes de Barak seront enregistrées à la rubrique 5441 de la classification fonctionnelle.

Par rapport au contrat de droit privé, elle explique qu'effectivement, il est possible d'y recourir au sein de la Commune. Mais il n'y est pas fait appel pour des circonstances précises, ces contrats ne sont pas utilisés n'importe quand. Dans ce cas précis et en l'occurrence, c'est une prestation qui est reprise au sein de la Commune. Le personnel devrait donc être traité de la même manière que le reste du personnel communal. Il y aura peut-être des réflexions un jour au sein de cet hémicycle sur la manière dont le personnel communal est traité. Mais là, pour l'heure, ce qui a été décidé par le Conseil communal est de ne pas recourir à des contrats de droit privé, le personnel communal étant soumis à la loi sur la fonction publique.

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) prend la parole : « Je reviens sur la demande qui a été faite par le PLR, à laquelle l'UDC peut souscrire, et à laquelle il n'a pas été répondu : la question des liens d'intérêts au sein du Conseil général. S'il n'y en a peut-être pas formellement, - je ne sais pas dans quelle mesure on est dans une obligation de récusation -, mais je trouverais à minima élégant que les liens d'intérêts des personnes éventuellement concernées soient explicitement mentionnés en amont du vote, ce pour la transparence des débats, sans autre forme de polémique. »

M. MARGOT (PS) fait l'intervention suivante : « Je me permets de reprendre la parole pour rebondir, vu que cela a été demandé par les deux groupes. On voulait laisser le Conseil communal s'exprimer. D'abord, il a été relevé des mentions d'éventuels conflits d'intérêts au sein de notre groupe. C'est quelque chose que le groupe socialiste prend évidemment au sérieux. C'est quelque chose qu'on a thématiqué lors de notre séance de préparation et l'on a décidé que nos membres ne pouvaient pas se récuser. Vous n'avez pas besoin de vous récuser pour les raisons suivantes. L'article 2.2 du règlement général de commune, qui se réfère lui-même à l'article 18 de loi sur les communes, mentionne que : « Aucun membre du Conseil général, du Conseil communal ou d'une commission ne peut assister à une discussion dans laquelle il y aurait un intérêt ou qui concernerait... » Après, il y a toute une liste, etc. Étant donné que les membres du comité de Barak qui siègent au sein du Parti socialiste, sont toutes et tous entièrement bénévoles, qu'ils n'ont jamais touché un seul centime pour leur travail, et étant donné qu'ils n'ont aucun lien ou intérêt personnel direct, - parce que c'est clair que la question de la récusation, si l'on y va jusqu'au bout, on s'arrête - on a donc pris l'intérêt personnel direct en compte. C'est-à-dire qu'on n'est pas en train de voter pour un nouveau terrain de foot par exemple ou un membre du Conseil général ferait également partie du club de foot et pourrait jouer dessus. Enfin, je veux dire, s'il n'y a plus Barak, ça ne change rien. Alors cela les attristerait, ça nous attristerait également, mais il n'y a aucun lien personnel direct, aucun gain, etc. Et c'est pour cela que nous avons estimé qu'ils n'avaient pas besoin de se récuser. Évidemment que s'ils avaient été payés ou quoi que ce soit, ça aurait été le cas. Et aussi mentionner que nous sommes évidemment très attentifs à la transparence. C'est d'ailleurs nous qui avons proposé de mettre en place un registre des liens d'intérêt et tous nos membres du Conseil général également membres du comité Barak sont déclarés dans ce registre. Donc, il y a aussi une transparence à ce niveau-là. Après, on peut volontiers en parler, il n'y a aucun souci pour nous. »

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) prend la parole à son tour : « *Merci au groupe socialiste pour ces précisions. On ne conteste pas du tout cette argumentation-là. On ne demande pas formellement une récusation, mais simplement, a minima, que les liens d'intérêt soient explicitement mentionnés, ne serait-ce que pour le PV de la séance, pour la transparence aussi vis-à-vis de la population, même si les liens d'intérêts sont d'ores et déjà mentionnés sur le site Internet, ce qui est une bonne chose. Mais voilà, c'est juste pour plus de clarté pour tout le monde. Après on ne polémique pas plus que ça.* »

Le président relève qu'effectivement, notre règlement général traite des cas d'incompatibilités en son article 2.2 qui lui-même se réfère à l'article 18 de la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964. Ce dernier stipule en son alinéa 2 que « *Les cas de récusation sont soumis à l'appréciation de l'autorité à laquelle appartient le membre récusable* ». En d'autres termes, cela veut dire que notre Conseil général peut voter s'il souhaite que les personnes qui font partie du comité Barak aient le droit de vote sur l'objet ou pas. Il laisse donc la parole aux groupes pour obtenir leur avis.

M^{me} Adriana IOSET (POP) demande s'il serait possible de voter deux fois ? Une fois pour la récusation et une fois pour mentionner les personnes concernées sur le procès-verbal ?

M^{me} Céline RUFENER ESCHLER (PLR) relève que pour le PLR, il n'y a pas besoin de voter par rapport à ces liens d'intérêt. C'était juste important que ce soit transparent.

Le président comprend que la transparence existe dans le registre des liens d'intérêt. Les membres sont déclarés comme tels. Donc la transparence est établie et il n'est pas forcément nécessaire de la protocoler au procès-verbal.

M. MARGOT (PS) s'exprime en ces termes : « *Si c'était une demande de l'UDC, je pense que ça ne dérangerait pas nos membres de dire qu'ils sont dans le comité et ça peut être fait rapidement :*

- M^{me} Marguerita Giovenco (PS)
- M^{me} Fabienne Robert-Nicoud (PS)
- M. Miguel Dominguez (PS)
- M. Philippe Vaucher (POP). »

La parole n'étant plus demandée, le président constate que d'après les prises de parole des différents groupes, l'entrée en matière n'est pas combattue. Il passe donc à l'examen de détail de l'arrêté et mentionne le premier amendement émanant du groupe PLR :

Amendement PLR, article 4

Alinéa 1 (nouveau)

¹Le Conseil communal établit, à l'attention du Conseil général, en amont des budgets 2026 et 2027, un rapport circonstancié sur la gestion générale du Centre de jeunesse. Sur la base de ce rapport, le Conseil général décidera des éventuels ajustements des mesures prises.

Alinéa 2 (nouvelle teneur)

²Dès le budget 2028, le Conseil communal est autorisé à porter chaque année au budget communal les montants nécessaires au fonctionnement usuel du Centre de jeunesse.

Alinéa 3 (inchangé)

³Les dépenses et recettes de Barak seront enregistrées à la rubrique 5441 de la classification fonctionnelle.

Le président relève que la seconde proposition est un contre-amendement du Conseil communal, et a été développé par M^{me} Fuchs-Rota. Pour mémoire, il a la teneur suivante :

Amendement du Conseil communal, article 4

Alinéa 1 (inchangé)

Alinéa 2 (nouvelle teneur)

²Le Conseil communal établit, à l'attention du Conseil général, pour les budgets 2026 et 2027, un rapport circonstancié sur la gestion générale du Centre de jeunesse.

Alinéa 3 (inchangé)

³Les dépenses et recettes de Barak seront enregistrées à la rubrique 5441 de la classification fonctionnelle.

Le président rappelle que les groupes souhaitent une suspension de séance pour se positionner par rapport à ces deux amendements.

M^{me} RUFENER ESCHLER (PLR) demande effectivement une suspension de séance de cinq minutes.

Il est 20h34 et le président proclame donc une suspension de séance.

À 20h38, les groupes ayant terminé leurs délibérations, le président reprend les débats et laisse la parole au groupe PLR.

M. Florian DREYER (PLR) indique que son groupe retire son amendement au profit de celui du Conseil communal, puisqu'ils se rejoignent, s'agissant surtout d'une question de formulation.

M. MARGOT (PS) prend la parole en ces termes : « Une brève intervention pour vous dire que le groupe socialiste soutiendra également l'amendement du Conseil communal. Et puis, nous tenions aussi à remercier toutes les personnes qui, pendant toutes ces années depuis 2012, se sont engagées pour ce centre Barak. Personnes qui ont fourni un gros effort pour trouver ces financements. Ça a été compliqué et elles l'ont fait. Toutes ces personnes qui ont fait partie du comité, nous tenions à les remercier chaleureusement aujourd'hui. »

La parole n'étant plus demandée, le président procède à l'examen de détail de l'arrêté. En présence de l'amendement du Conseil communal à l'article 4, le président demande si l'Exécutif souhaite le développer davantage.

M^{me} FUCHS-ROTA (cc) précise que non, car l'amendement est assez clair. Le Conseil communal soumettra un rapport avant le budget, ou un rapport qui accompagnera le budget sur lequel la CGF pourra statuer également. Ce qui était la volonté du groupe PLR.

La parole n'étant plus demandée et l'amendement n'étant pas combattu, il est considéré comme accepté.

La poursuite de l'examen de détail ne suscitant aucun commentaire, le président passe finalement au vote d'ensemble à la majorité simple.

C'est à l'unanimité, par 38 OUI que le Conseil général approuve l'arrêté du Conseil général relatif à l'internalisation du centre Barak et à un crédit de 105'000 francs pour la rénovation du bâtiment acquis, tel qu'amendé ci-devant. Il y a une abstention.

5. Crédit de 5'968'000 francs pour les travaux communaux de réfection des aménagements et des réseaux des secteurs de la Grand-Rue et de la rue Saint-Gervais à Couvet

GED acg58619 | rcg57130

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du territoire, de l'énergie et de la mobilité (DTEM).

M. Éric SIVIGNON (cc) indique brièvement que le rapport a été écrit par deux dicastères, celui de l'aménagement du territoire, qu'il dirige, et celui des infrastructures, sous la responsabilité de M. Yann Klauser, pour tout ce qui se passe sous le sol. Le rapport a fait l'objet de plusieurs consultations en commission, ainsi qu'en séances publiques. Il ne souhaite pas développer davantage le contenu de ce rapport et souligne qu'il reste à disposition pour répondre à toute question, si nécessaire.

Le président passe tout d'abord la parole à la commission de gestion et des finances (CGF).

M. WYSS (PLR) relève que la CGF a préavisé favorablement et à l'unanimité cette demande de crédit pour les travaux communaux de réfection et d'aménagement des réseaux situés dans le secteur de la Grand-Rue et de la rue Saint-Gervais.

Le président demande ensuite à la commission d'urbanisme, de l'énergie et du développement durable (CUEDD) et à celle des travaux publics (CTP) si elles souhaitent s'exprimer.

Cela n'étant pas le cas, il passe alors la parole aux différents groupes.

M. Niels ROSSELT-CHRIST (UDC) fait l'intervention suivante : « L'UDC a pris connaissance avec une grande attention du présent rapport. Notre groupe tient à saluer tout particulièrement la très grande qualité de ce rapport qu'il a trouvé très complet et très bien présenté.

Pour l'UDC, il n'y aura pas d'opposition à ces travaux nécessaires dans le village de Couvet. Si nous devons être tatillons, notre groupe pourrait toutefois déplorer que le nombre total de places de parking n'ait pu être maintenu, plusieurs places ayant été sacrifiées dans la réalisation finale du projet, en raison notamment des règles plus strictes sur la circulation. La diminution des places de stationnement est un phénomène toujours plus répandu dans les zones urbaines, ce qui porte un lourd préjudice tant aux commerçants qu'aux habitants des zones périphériques et rurales. L'UDC a à cœur de ne pas laisser notre Commune être tentée de suivre ce mouvement. Notre groupe salue toutefois les efforts consentis par la Commune pour maintenir autant de places de stationnement que possible et gardera bien évidemment un œil attentif lors des prochains projets afin que le stationnement reste accessible et en nombre suffisant sur le territoire communal et à proximité des commerces.

L'UDC salue aussi par ailleurs la prise en compte active des préoccupations des commerçants pour la durée des travaux et espère que la Commune trouvera des synergies qui permettront, - peut-être par des moyens de communication ou autres, nous n'avons pas de recette miracle à proposer afin de dynamiser particulièrement le commerce dans les régions touchées par les travaux -, que les commerçants ne tirent pas trop la tête. Voilà. Nonobstant, c'est la prise en considération de ces éléments par le Conseil communal que l'UDC acceptera ce rapport à l'unanimité. »

M. Caryl TÜLLER (PLR) prend la parole en ces termes : « Le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à une demande de 5'968'000 francs pour les travaux communaux de réfection

des aménagements et des réseaux des secteurs de la Grand-Rue et de la rue Saint-Gervais à Couvet. On vous remercie pour la qualité de ce rapport, annexé de ses plans.

La traversée de Travers terminée en 2018, le tunnel de la Clusette en cours en raison à « Neuchâtel Mobilité 2030 », c'est au tour du village de Couvet de démarrer la rénovation de la chaussée qui est affreuse aujourd'hui, avec la dégradation de la chaussée et les croisements difficiles des véhicules.

Ces travaux, avec la collaboration du Canton, sont une grande opportunité pour la rénovation des canalisations et l'aménagement urbains. Nous comprenons la logique de demander un crédit cadre pour le réseau d'eau, même si nous avons voté un crédit à plus de 20 millions, il y a une année à deux jours près lors de la dernière législature. Cela permettra de laisser des fonds pour d'autres rénovations dans la commune qui en a grandement besoin.

Nous sommes en phase avec l'aménagement urbain de ce projet, tel que la mobilité piétonne et cyclable, les bornes de recharge pour les véhicules ou l'initiative des installations électriques pour la foire de Couvet. Toutefois, nous avons quelques remarques :

Premièrement concernant le stationnement, nous regrettons la diminution des places de parc mais admettons qu'on ne peut plus monter sur un trottoir afin de se parquer parallèlement à des haies ou trop proches des sorties de cours privées pour cause de visibilité. Nous vous demandons d'installer de grandes signalétiques à des endroits stratégiques et visibles pour le parking de la place des Collèges et de Preyel.

De plus, nous vous demandons des zones bleues d'une durée d'une heure maximum partout aux alentours des commerces. En effet, des zones de 15 à 30 minutes sont en marquages au sol et pas très didactiques.

Deuxièmement, des trottoirs de plus de deux mètres nous paraissent disproportionnés par rapport à la route, ce qui n'améliore pas la fluidité du trafic. Les croisements de véhicules pourraient engendrer la sécurité des piétons. Est-ce qu'il ne faudrait pas adapter ces trottoirs à certains endroits tout en respectant les lois afin de fluidifier le trafic ? Une rénovation de la chaussée devrait permettre une meilleure circulation mais cela ne semble pas être le cas.

Point de vue quant à la phase des travaux, merci de pérenniser une circulation bidirectionnelle dans la Grand-Rue pendant toute la durée du chantier afin de ne pas péjorer ou plutôt de minimiser les pertes des commerçants.

Concernant la métamorphose des autres villages, on vous remercie de vous approcher du SPCH (Service des Ponts et Chaussées) de l'État de Neuchâtel pour ne pas agencer la rénovation de la traversée de Môtiers et de Fleurier en même temps. Ceci pour le bien des automobilistes et pour le bien des finances de Val-de-Travers. Cela permettra un lissage des demandes de crédits.

En conclusion, notre groupe est très favorable à cette demande de crédit. »

M^{me} Véronique FRANZIN (PS) s'exprime à son tour : « Notre groupe a pris connaissance avec attention de la demande de crédit pour les travaux de réfection des aménagements et des réseaux des secteurs de la Grand-Rue et de la rue Saint-Gervais de Couvet, nous remercions le Conseil communal pour la clarté et la qualité de son rapport.

Cela fait maintenant cinquante ans que ces rues n'ont pas été rénovées, il est donc évident pour nous qu'une intervention de réaménagement et de rénovation s'impose. Nous apprécions également l'effort très judicieux de coordonner ces travaux avec ceux de la réfection de la route par le Canton, permettant ainsi une économie sur les coûts.

Nous sommes bien conscients que ces travaux risquent de causer des désagréments aux commerçants situés à proximité. C'est pourquoi nous demandons à la Commune d'optimiser l'organisation des travaux afin de réduire au minimum les nuisances et de limiter autant que possible l'impact pour ces commerçants.

Nous pensons que la solution proposée par le Conseil communal est la meilleure possible, elle permet de limiter les coûts tout en modernisant les infrastructures souterraines, en appliquant les normes de visibilité, en sécurisant le cheminement des piétons et en offrant des places de stationnement optimisées.

Ces travaux représentent une avancée significative pour la sécurité et la qualité de vie des habitants de Couvet.

Nous proposons que la Commune accentue encore ses efforts pour informer les habitants par le biais d'un affichage public avec des visuels illustrant le résultat final des travaux.

Vous l'aurez compris, notre groupe est très favorable à ce crédit et l'approuvera dans sa grande majorité. Nous invitons les autres groupes à en faire de même. »

M. Jean-Noël BOVARD (POP) fait l'intervention suivante : *« Il nous est demandé ce soir d'accepter un crédit de près de six millions de francs destiné à la réfection des infrastructures souterraines de la Grand-Rue, de la rue Saint-Gervais et de la rue du Preyél, ainsi qu'aux aménagements des espaces publics. Je ne vais pas vous faire un xⁱème résumé du rapport du Conseil communal, celui-ci étant très clair.*

Les points forts de ces travaux sont :

- *La place du Temple.*
- *La place des Halles.*
- *Le carrefour Saint-Gervais/Pierre Dubied.*
- *Le parking du Preyél et nord de la gare.*

Le réaménagement de ces emplacements et du plan de parcage va considérablement améliorer la praticabilité et la convivialité circulation/piétons.

Voici pour la surface, le dessous des choses maintenant.

Réseaux d'eau : le moins que l'on puisse dire, c'est que les infrastructures souterraines ne sont pas vraiment en bon état.

- *Évacuation des eaux : en relativement bon état.*
- *Eau potable : état vétuste.*
- *Eaux des fontaines : état vétuste.*
- *Bref, les divers réseaux d'eau nécessitent une remise en état partielle, voire totale.*

Éclairage public : principalement le remplacement des candélabres et installations fixes pour les manifestations. Donc, et pour résumer, il serait stupide de ne pas profiter du fait que l'État refait la chaussée pour remettre à niveau les infrastructures souterraines et améliorer la viabilité de la Grand-Rue.

Par conséquent, n'étant à priori pas stupides, même si tout le monde n'est pas de cet avis, nous allons voter l'arrêté tel que présenté. »

M^{me} Marie-France PERRIN (AGORA) s'exprime à son tour : *« Le groupe AGORA répond aussi favorablement à la demande de crédit de 5'968'000 francs pour les travaux allant de la Grand-Rue de Couvet à la rue Saint-Gervais. Cependant, AGORA demande à ce qu'un soin particulier soit apporté aux accès des commerces ainsi qu'à la sécurité des piétons et des cyclistes pendant les travaux. Et, nous ne doutons pas que les différents travaux de canalisation profiteront du fait que la rue soit ouverte pour être réalisée, par exemple, la pose de la fibre optique et le chauffage à distance. »*

M. SIVIGNON (cc) remercie tout d'abord tous les groupes pour leur accueil favorable. Il indique avoir pris bonne note des questions soulevées et s'engage à y répondre du mieux possible. Si jamais un point était omis, il encourage les membres à lui en faire signe.

Concernant le stationnement, il souligne que c'est la problématique numéro un, traitée tant en commission que lors des séances publiques. La définition du projet est de trouver la moins mauvaise solution parmi les contraintes, telles que le stationnement, la vitesse de circulation, la mobilité piétonne et cyclable, ainsi que les nombreux chemins scolaires sur cet axe. Dès le début du projet, le SPCH, qui est garant du marquage sur tous les abords des routes cantonales, a indiqué que de nombreuses places de parking ne respectaient pas les normes de visibilité. Ainsi, même si le SPCH n'avait que refait le goudron, de nombreuses places de stationnement aurait été supprimées. Le fait que les aménagements soient réalisés ne changera donc pas grand-chose sur ce point. Le Conseil communal a regardé dans le détail avec les mandataires pour conserver le maximum de places de parc. Au final, peu de places de

stationnement ont été supprimées pour d'autres aménagements, et qu'une seule ou deux exceptions restaient, ce qui est extrêmement peu sur l'ensemble du projet.

M. Sivignon indique aussi que l'augmentation continue de la taille des voitures a récemment induit une augmentation des standards pour les dimensions des places de stationnements, ce qui péjore évidemment le nombre de place qu'il est possible d'implanter sur une surface donnée. Il encourage à l'achat de petites voitures pour limiter ce phénomène problématique pour la gestion de l'espace public.

Concernant la signalétique et les zones bleues, il confirme que ces éléments figuraient bien dans le rapport et que l'objectif est de limiter la durée du stationnement le long de la Grand-Rue afin de favoriser le tournus pour la clientèle des commerces. Il précise que le plan de stationnement sera établi au moment de l'exécution du projet, en prenant en compte les suggestions concernant les zones de stationnement de courte durée près des commerces. Des panneaux de signalisation seront installés pour mieux orienter les usagers, notamment autour du collège et de la rue du Preyél, en précisant les options de stationnement disponibles.

Pour ce qui est des gabarits routiers et des trottoirs, M. Sivignon explique que les trottoirs sont pensés pour permettre à une personne avec une poussette de tenir la main d'un autre enfant en même temps. L'expérience montre que plus la chaussée est large, plus les véhicules roulent vite. Or, l'objectif est justement d'éviter des vitesses de circulation trop élevées, et de maintenir la possibilité d'une vitesse de 50 km/h sur la route, voire 30 km/h à l'avenir. L'expérience l'a démontré à Travers, la largeur de la chaussée a été réduite et naturellement la vitesse moyenne sur ce tronçon a drastiquement diminué. Les dimensions des chaussées ont été définies en ce sens, en collaboration avec le SPCH.

Concernant l'optimisation de la circulation pendant les travaux et l'accès aux commerces, il précise que sur la Grand-Rue, la circulation bidirectionnelle sera maintenue grâce à des feux de chantier sur des sections de 300 à 400 mètres, sauf dans certains cas exceptionnels, la nuit ou le week-end. Comme par exemple pour la pose de grande surface d'enrobé ou la réalisation de fouilles en travers de la route que pourraient exiger certaines canalisations. Les fermetures complètes seraient ponctuelles et limitées. Cependant, pour la rue Saint-Gervais, la situation est plus complexe en raison du gabarit de façade à façade trop étroit et de la profondeur des canalisations à poser, ce qui entraînera une fermeture complète de la rue pendant des périodes prolongées, afin de garantir la sécurité des usagers.

Il prend note des remarques du groupe socialiste concernant la communication visuelle pendant les travaux. Il regardera les moyens didactiques permettant d'anticiper et de mieux informer le public. Quant à l'accès aux commerces et à la sécurité, il précise que les entreprises habituées à ces types de chantiers seront accompagnées de près, et que des actions seraient mises en place pour limiter les désagréments pour les commerçants.

Enfin, en ce qui concerne les collaborations avec la fibre optique et le chauffage à distance, il explique que la fibre optique étant déjà en cours d'installation, les travaux nécessaires devraient être terminés avant le début du chantier. Concernant le chauffage à distance, les traversées de la Grand-Rue sont presque totalement réalisées, il reste une dernière canalisation à poser, prévue avant le début des travaux. Il espère avoir répondu à toutes les questions et laisse son collègue, M. Klausner, compléter si nécessaire.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté, puis au vote d'ensemble. Il rappelle que celui-ci **requiert la majorité qualifiée**, comme expliqué en page 19 du rapport du Conseil communal. Compte tenu du nombre de personnes présentes pouvant participer au vote, la majorité qualifiée s'élève à 27 voix, conformément à l'article 3.89 du règlement général. Il invite donc les questeurs à se lever.

C'est par 38 OUI, contre 1 NON que le Conseil général approuve le crédit de 5'968'000 francs pour les travaux communaux de réfection des aménagements et des réseaux des secteurs de la Grand-Rue et de la rue Saint-Gervais à Couvet, tel que présenté par le Conseil communal.

6. Classement de la motion du groupe socialiste pour l'étude de la création d'un système de vaisselle réutilisable communal

GED acg58619 | rcg57130

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population (DAEPP).

M. Benoît SIMON-VERMOT (cc) rappelle qu'en novembre 2023, le Conseil général avait accepté une motion invitant le Conseil communal à réfléchir à la mise en place d'un système de vaisselle réutilisable au sein de la Commune. Dans le délai imparti, le Conseil communal rend son rapport mentionnant la volonté de ne pas créer de système de vaisselle réutilisable communal, système qui engendrerait des coûts assez importants, alors que l'actuel qui se développe grâce au secteur privé fonctionne bien. Il y a de grands acteurs qui existent dans le canton de Neuchâtel et aux alentours. Il existe également des petits acteurs dans notre région. Il ne semble donc pas utile de créer quelque chose qui n'est pas régalien, qui coûterait cher à la collectivité publique et qui mettrait en concurrence des systèmes développés par les privés. Le Conseil communal propose donc de classer cette motion compte tenu des arguments mentionnés dans le rapport.

À 21h05, M^{me} Christiane Barbey-Weber (UDC) arrive et prend place au sein de l'Assemblée.

Le président passe la parole aux différents groupes.

M. DREYER (PLR) prend la parole en ces termes : « *Le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif au classement de la motion du groupe socialiste pour l'étude de la création d'un système de vaisselle réutilisable communal avec attention et nous en remercions ses auteurs. À l'heure où notre collectivité se soucie toujours plus de son impact environnemental, ce dossier n'a pas créé de grands débats dans notre groupe qui sera, comme lors du vote de la demande initiale du groupe socialiste, majoritairement favorable au classement de cette motion.* »

M. Baptiste VAUCHER (PS) fait l'intervention suivante : « *Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport relatif à la motion pour la création d'un système de vaisselle réutilisable communal, déposée en novembre 2023, et remercie le Conseil communal de son travail.*

À la suite de l'introduction de l'interdiction de la vaisselle à usage unique dans les manifestations ayant lieu sur le territoire cantonal, les associations ont trouvé des solutions par elles-mêmes, notamment en se procurant des gobelets là où il y en avait, c'est-à-dire principalement auprès d'organismes extra-cantonaux, comme à Yverdon. Le groupe socialiste avait alors pensé que la création d'une solution de proximité aurait été bénéfique et avait par conséquent demandé au Conseil communal d'étudier la possibilité de la création d'un organe interne à la Commune pour répondre à ce besoin.

Il s'avère qu'entre le dépôt de cette motion et la réponse que nous avons reçue et sur laquelle nous devons nous prononcer ce soir, des solutions de proximité sont apparues avec de la vaisselle réutilisable disponible au Val-de-Travers ainsi qu'à Neuchâtel. Comme le mentionne justement le rapport, l'utilisation de gobelets est désormais applicable avec des acteurs locaux, ce qui permet aux sociétés et associations de se procurer en moins d'une heure la vaisselle nécessaire pour leurs manifestations. Lors de notre dépôt, la perspective de la création d'une offre locale n'était pas encore optimale, n'était pas encore disponible. C'est pour cela que nous avons demandé à la Commune d'étudier ce sujet.

Nous sommes heureux de constater que le temps nous a donné tort et a permis à des acteurs locaux de se lancer dans ce secteur. Cette solution est bénéfique à la fois pour l'environnement et l'économie et permet de répondre à la demande locale. Par conséquent, le groupe socialiste accepte le classement de cette motion à l'unanimité. »

M. Jason SCHWEIZER (UDC) s'exprime à son tour : « L'UDC a pris bonne note du présent rapport. Notre groupe relève qu'avec les règles désormais en vigueur, les sociétés ont rapidement su s'adapter, même si cela a engendré certains désagréments au départ. En outre, l'évolution rapide des solutions disponibles a permis une transition rapide. Les effets de cette nouvelle disposition sont visibles avec beaucoup moins de déchets jonchant les rues lors des manifestations, comme l'Abbaye à Fleurier par exemple. Les conclusions du rapport du Conseil communal répondant aux questions soulevées par la motion, notre groupe acceptera le classement de la motion sans opposition. »

M. Philippe VAUCHER (POP) fait l'intervention suivante : « Le POP salue l'usage de la vaisselle réutilisable lors des manifestations ayant lieu dans l'espace de notre Commune, faisant suite à une motion socialiste du 20 novembre 2023 et acceptera son classement si les motionnaires l'acceptent. On sait désormais que c'est le cas !

Il n'est pas inutile de rappeler qu'il aura fallu plus de treize ans et demi pour arriver enfin à un système de vaisselle réutilisable dans notre Commune ! Le débat a été initié au Conseil général du 11 avril 2011 par une question du groupe POP faisant remarquer que « De plus en plus, lors de grandes manifestations (Carnaval de Sainte-Croix, Fête des vendanges, etc.) on utilise des verres lavables et réutilisables. Le Conseil communal développe-t-il un projet allant dans ce sens, notamment pour l'Abbaye ? ». La réponse de M. Michel, conseiller communal à l'époque, explique que « son département a lancé une réflexion sur un concept afin de diminuer la masse de déchets (...). Des réflexions plus approfondies seront donc menées (...) sur la base des expériences d'autres communes. ».

Après de nombreuses piqûres de rappel, c'est enfin chose faite ! Ouf !

Pourtant, nous pensons que la manière de procéder n'est pas encore optimale, notamment pour les petites manifestations où la location de la vaisselle auprès d'une entreprise privée entraîne des frais importants pour les sociétés. Nous enjoignons le Conseil communal à réfléchir à un concept plus économique, en utilisant notamment la vaisselle des USL et en mettant à disposition, à moindres frais, les lave-vaisselles des diverses salles communales. Ceci afin de permettre aux membres des sociétés de faire eux-mêmes la vaisselle.

En l'absence de réaction du Conseil communal dans un délai raisonnable, nous déposerons une motion dans ce sens. »

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote à la majorité simple.

C'est à l'unanimité par 40 OUI que le Conseil général approuve le classement de la motion du groupe socialiste pour l'étude de la création d'un système de vaisselle réutilisable communal, tel que proposé par le Conseil communal.

7. Motion du groupe socialiste « Mise à disposition de la population des WC publics dans tous les villages de la commune »

Le président passe la parole au groupe socialiste pour le développement de cette motion.

M. René PERRET (PS) développe cette motion ainsi : « Vous l'avez compris, la motion que nous présentons porte sur un sujet d'importance pour la vie de la population de notre Commune ainsi que pour les personnes de passage chez nous.

J'aimerais alors vous inviter à rester focalisés sur le sujet évoqué, et à résister à la tentation si naturelle de rebondir sur les mots qui vont nécessairement prêter à sourire. Merci pour votre collaboration.

Pour une Commune qui fait le maximum pour rendre la vie agréable à sa population et aux personnes de passage, nous trouvons que le chapitre des WC publics présente quelques lacunes qui nuisent au confort élémentaire des usagères et usagers que nous sommes.

Nous avons bien remarqué que la plupart de nos gares en sont actuellement dépourvues ; ceci est dû à un changement de politique des CFF et de TransN, laissant les communes – dont la nôtre – désormais responsables de trouver une solution à cette problématique d'hygiène publique.

Actuellement, nous trouvons des WC publics au Val-de-Travers dans les lieux suivants :

- À la gare de Fleurier (gérés par TransN) ; à celle de Noiraigue (bientôt rénovés et gérés pour la partie technique par les CFF) ; à la gare de Buttes (gérés par la Commune).
- La Commune en gère encore : dans les chapelles des cimetières de Fleurier et Couvet ; dans le bâtiment des pompiers à Travers (seulement les WC handicapés, les deux autres ayant été fermés pour cause de dégradations) ; et au parking des mobiles-homes à espaceVAL (avec une clé à demander au secrétariat d'espaceVAL).

Pour remédier à ce manque de lieux nécessaires à notre vie quotidienne, nous proposons deux pistes d'actions à mener :

- Construire des WC « en dur » comme ceux de la gare de Buttes par exemple. Ces WC butterans sont toujours impeccablement en ordre, grâce à l'entretien régulier de la Commune. D'autres lieux centraux dans nos villages pourraient-ils bénéficier de cette sorte de bâtiment et d'entretien ?
- Une autre piste serait de procéder, à l'image de ce qui est proposé par la Commune de Bienne, en établissant des « Toilettes accueillantes ». Ce sont des WC mis à disposition des passagères et passagers dans certains restaurants qui seraient d'accord avec la formule, ceci évidemment contre une rétribution de la Commune pour l'entretien de ces lieux proposés gratuitement aux gens sans obligation de consommer.

Notre groupe est conscient que cette question est aussi importante que délicate, tant pour la population que pour les responsables chargés de l'entretien. Cependant, nous sommes convaincu·es que des WC publics dans tous les villages permettraient de répondre à une attente légitime de la population.

C'est pourquoi nous vous remercions de soutenir notre motion. »

Le président passe tout d'abord la parole au Conseil communal.

M. Yann KLAUSER (cc) indique que le Conseil communal a bien pris note de cette motion et en remercie ses auteurs. Le Conseil communal va réfléchir sur les cabinets d'aisances comme ils étaient appelés autrefois. M. Klausner trouve que c'est plus joli que tous les noms qui peuvent être donnés aujourd'hui, mais il va travailler sur le sujet et donnera une réponse dans le délai imparti à cette motion.

Le président, précisant que la motion n'est pas combattue par le Conseil communal, ouvre ensuite la discussion générale.

M^{me} IOSET (POP) fait l'intervention suivante : « Dans la commune dont rêve le POP, il y aurait des toilettes publiques dans tous les villages, toujours ouvertes, propres, bien équipées de papier toilette et savon et accessibles à toute la population.

En attendant de voir notre rêve devenir réalité, notre groupe accueille avec plaisir la motion du groupe socialiste. Nous adhérons pleinement à leur demande.

Nous trouvons intéressante l'idée de considérer la création d'une sorte de label « WC accueillants » en partenariat avec nos restaurants et/ou commerces. L'inconvénient de cette option serait que les toilettes seraient disponibles seulement pendant les heures d'ouverture, mais ce serait déjà un progrès par rapport à l'absence de WC publics dans certains villages.

Nous souhaiterions aussi que le partenariat soit proposé à nos deux magasins de grande surface, en particulier à celui qui rénove ses locaux depuis un certain temps. Ayant pu utiliser les toilettes, les clients et les clientes soulagés pourraient continuer à errer, hagards, entre les rayons changeants, en quête de

leur mayonnaise qui a changé d'étage, et profiter pleinement des prix toujours plus bas des fruits et légumes...

Vous l'aurez compris, la motion de nos camarades socialistes nous rend heureuses et heureux, et nous la soutiendrons sans faille. »

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) prend la parole à son tour : « L'UDC remercie le groupe socialiste pour cette proposition pertinente. En effet, notre groupe rappelle que l'UDC a thématisé à de nombreuses reprises cette question, somme toute quand même importante, lors de précédentes interventions au sein de notre hémicycle. Relevons le manque de structures adaptées notamment et aussi et surtout dans les pôles touristiques, ce qui conduit, entre autres, à des nuisances peu ragoûtantes aux abords des routes, sur les terrains privés et auprès des commerçants.

La demande d'étude formulée ici est donc tout à fait pertinente et plusieurs pistes sont à considérer pour l'UDC. Effectivement, l'installation de sanitaires en dur en divers points stratégiques de la commune est une solution à étudier. La mise en place de partenariats avec les commerçants locaux, comme cela a déjà été évoqué et comme cela se fait à Bienne par exemple, est également une solution à considérer. Est-ce qu'un dialogue avec TransN et les CFF pour rééquiper toutes les gares pourrait être de mise ? On n'y croit peu, mais quand même, pourquoi pas essayer ?

Bref, nous le savons aussi que les toilettes publiques constituent des coûts tant à la création qu'à l'entretien. Mais les bénéfices en termes de propreté dans les villages et environs, ainsi que la diminution des désagréments tant pour les locaux que pour les personnes de passage, sont toutefois intéressants. L'UDC acceptera donc la présente motion sans opposition. »

M. Thierry RAY (AGORA) s'exprime en ces termes : « Le dossier des WC publics à disposition de la population et des touristes dans les villes et les villages est bien plus important qu'il pourrait y paraître à première vue.

Tout comme des ronds-points bien aménagés, des rues fleuries, des bancs publics, les WC contribuent, à leur échelle, à la carte de visite de notre Commune.

Le groupe AGORA soutiendra la motion du parti socialiste, invitant d'ores et déjà le Conseil communal, si cette dernière venait à être acceptée, à développer un concept le moins coûteux possible en commençant par les zones ou les villages les plus fréquentés par les touristes. L'idée de « toilettes accueillantes » en collaboration avec des lieux publics tels que des cafés ou des restaurants a notre préférence. »

M. Stéphane BOBILLIER (PLR) fait l'intervention suivante : « Le groupe PLR a pris connaissance avec attention de la motion du parti socialiste demandant la mise à disposition de WC publics dans chaque village de notre commune.

Ce n'est pas par hasard que bon nombre de WC publics ont été fermés par les anciennes communes avant fusion, suite à des déprédations et autres incivilités commises par quelques usagés, comme le rappellent les motionnaires et probablement aussi en raison de coûts d'entretien et de nettoyage, jugés trop onéreux.

Néanmoins, le groupe PLR ne combattra pas la motion mais invite le Conseil communal à examiner, dans le même esprit que ce qui est en place dans la Ville de Bienne, un partenariat, notamment avec les établissements publics, ceci afin de ne pas alourdir encore plus les charges de notre Commune. »

La parole n'étant plus demandée et **la motion** n'étant pas combattue, cette dernière **est** considérée comme **acceptée**.

Cette motion viendra s'ajouter à celle en cours de traitement par le Conseil communal et ce dernier reviendra vers le Conseil général dans les douze prochains mois pour y répondre par un rapport.

8. Motion du groupe AGORA « Participation aux frais de déplacement des jeunes, en raison d'études ou d'apprentissages hors de Val-de-Travers, dans le but de soulager financièrement les familles »

Le président passe la parole au groupe AGORA pour le développement de cette motion.

M. RAY (AGORA) développe cette motion ainsi : *« Il ne sert à rien de se voiler la face, notre belle Commune souffre d'un problème d'image à l'extérieur depuis de nombreuses années, c'est un fait !*

Le récent et très médiatisé classement des pires communes de Suisse (nous sommes tous d'accord pour dire qu'il est fondamentalement injuste) n'a pas aidé à améliorer cette image. Nous disons même plus, il fait des dégâts considérables à ce sujet.

Le Conseil communal a déjà mené des actions pour tenter de corriger cette image et de ce fait, rendre plus attractive notre commune dans le but d'inciter de nouveaux habitants à venir s'y établir. Nous l'encourageons à continuer à le faire sans relâche !

Les critères retenus pour établir le « très injuste classement des pires communes de Suisse » devraient toutefois avoir le mérite de susciter une partielle remise en question sur quelques sujets.

Il y a ceux qui disent « circuler il n'y a rien à voir, on est les meilleurs » et d'autres qui disent que ce calamiteux classement doit nous faire réfléchir sur comment travailler sur ces fameux critères, dont certains sont pertinents, pour tenter d'améliorer la situation. AGORA fait partie de la deuxième catégorie.

Compte tenu de ce qui précède, nous aurons l'occasion de revenir vers vous concernant lesdits critères que nous jugeons pertinents, notamment sur le dossier sensible de la fiscalité des personnes physiques.

Comme le dit le proverbe, les petits ruisseaux forment les grandes rivières. La motion déposée ce soir par notre groupe, si elle est acceptée, permettrait d'améliorer l'un des problèmes liés à l'excentricité de notre Commune et aux frais engendrés à charge des familles, se voyant dans l'obligation d'envoyer ses adolescents en formation en dehors de notre commune.

La motion telle qu'elle est formulée n'est pas contraignante pour le Conseil communal. Nous souhaitons que nos autorités exécutives reviennent auprès du Législatif avec des propositions concrètes, un concept simple qui sera soumis en temps voulu au Conseil général.

Nous vous remercions pour votre attention et encourageons le Conseil communal et les différents partis à soutenir sans réserve cette motion. »

M. SIVIGNON (cc) apporte une réponse rapide en deux temps. Sur la forme, le message est quand même assez alarmiste, assez négatif. Le Conseil communal invite les groupes à ne pas noircir trop le tableau, ceci dans l'intérêt de notre Commune. Le Conseil communal et le Conseil général ont bien conscience des enjeux. Tout le monde y travaille.

Sur le fond, il informe que le Conseil communal a déjà travaillé sur un concept de ce type, avant même cette motion, sur des mécanismes qui pourraient être mis en place pour encourager les modes de mobilités douces notamment. C'est pourquoi le Conseil communal ne combattra pas du tout cette motion.

Le président ouvre ensuite la discussion générale.

M^{me} Katia DELLA PIETRA (PS) fait l'intervention suivante : *« La motion du groupe AGORA a reçu un écho largement favorable de la part du groupe socialiste.*

Nous sommes même largement enthousiastes que ce sujet soit aujourd'hui traité par notre Assemblée car il fait partie de notre programme de législature.

Comme vous vous en souvenez certainement, nous avons affrété la rouge Étinzelante durant la campagne et avons sillonné tout le canton pour marquer symboliquement que l'accessibilité des transports publics est un enjeu majeur :

- Accessibilité par le prix et
- Accessibilité par la desserte.

En effet, une participation communale aux frais de déplacement des jeunes en train / transports publics permettrait d'agir sur plusieurs facteurs :

- Sur le climat : en favorisant le report modal vers les transports publics sur le long terme.
- Sur la qualité de la desserte : augmenter à terme la fréquentation des transports publics et l'accessibilité de notre région par l'augmentation de l'offre.
- Sur l'unité cantonale, « Un espace, un canton » : le privilège d'habiter notre belle région peut comporter quelques inconvénients comme celui de ne plus avoir d'établissement de formation post-obligatoire, inconvénient qui pourrait être atténué en permettant aux jeunes d'accéder à leur lieu de formation situé principalement sur le littoral et dans les montagnes sans grever les budgets familiaux. L'abonnement junior coûte 1'161 francs par année, somme qu'il peut être très difficile d'assumer pour les petits budgets et les familles qui ont plus d'un adolescent·es à charge.

Au vu de nos finances communales, notre groupe demande également qu'une étude soit faite pour toucher en premier lieu les familles à plus bas revenus et celles qui ont plusieurs enfants en âge de suivre une formation post-obligatoire.

Je profite de mon intervention pour passer une information apparue jeudi dernier sur le site de TransN, je cite : « Depuis le 10 décembre 2023, le Canton de Neuchâtel subventionne à hauteur de 5 % les abonnements jeunes ONDE VERTE annuels, mensuels et FlexiAbo.

De plus, dès le 1^{er} janvier 2025, il finance une nouvelle réduction permettant d'obtenir un abonnement annuel, mensuel ou FlexiAbo toutes zones ONDE VERTE au prix d'un abonnement 4 zones.

Ces actions font partie des mesures emblématiques du Plan climat cantonal visant à inciter la mobilité durable tout en soutenant le pouvoir d'achat des ménages neuchâtelois. Ces offres sont exclusivement réservées aux résidents du canton de Neuchâtel. Pour obtenir vos rabais nous vous invitons à vous rendre sur le site du Guichet unique ou sur l'App mobile. »

Pour conclure, de nombreuses initiatives émanent de toutes parts, de communes et d'associations pour que notre canton trouve des solutions pérennes et significatives vers l'accessibilité des transports publics. Une commission temporaire travaille actuellement pour répondre à une initiative populaire déposée il y a quelques années demandant la gratuité des transports, ou plutôt devrais-je dire pour la droite de l'hémicycle : pour des transports publics financés par les contribuables...

En conclusion, le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité la motion du groupe AGORA. »

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) prend la parole à son tour : « L'UDC a étudié le présent projet de motion avec attention et bien qu'il s'agisse à ce stade d'une demande d'étude, l'idée n'est d'emblée pas favorable. En effet, notre groupe rappelle tout d'abord que des solutions pour les jeunes sont déjà en vigueur, avec par exemple des abonnements de transports publics à prix préférentiel par rapport aux usagers, dirons-nous, ordinaires.

Nous rappelons ensuite que les collectivités publiques subventionnent déjà conséquemment les transports publics, justement pour que les prix des abonnements et billets restent abordables aussi pour la jeunesse.

Et enfin, rappelons que tout subventionnement offert par la Commune revient à utiliser de l'argent public, donc de l'argent issu de l'impôt. À cet effet, fatalement, un subventionnement aurait un impact sur le budget communal et le risque que les impôts doivent être augmentés à terme pour l'absorber est réel, rendant de facto la mesure inutile et socialement injuste.

Vous l'aurez donc compris, pour l'UDC, ce sera un refus unanime de la présente motion.

Je conclus encore par un petit aparté au regard de l'argumentation des motionnaires pour signaler que pour l'UDC, ce fameux classement élaboré par une institution suisse allemande, déracinée et guidée par des âmes manifestement aigries n'ayant jamais foulé le sol de notre commune de leurs pieds urbains fatigués, ne saurait, au regard de son impertinence, servir de socle argumentatif à cette motion. Puisque, en dehors de la mention du taux d'imposition quelque peu fâcheux, cette étude n'est que fanfaronnade

aussi subjective qu'absurde qu'il vaut la peine de reléguer à l'objet précédent. Par exemple, c'est-à-dire, vous l'aurez compris, au cabinet de plaisance ! »

M^{me} IOSET (POP) prend la parole à son tour : « Cette motion du groupe AGORA nous rend tout guillerets.

Mis à part le chagrin manifesté par rapport au classement de Val-de-Travers comme pire commune de la Suisse, nous adhérons au développement de la motion. Ce classement est à remettre dans son contexte en considérant par qui il a été établi et les critères qu'il prend en compte. Ensuite, puisqu'il existe, Val-de-Travers pourrait éventuellement l'utiliser comme argument pour faire venir les gens. Mais c'est un autre débat.

Pour revenir à nos jeunes qui se déplacent pour leur formation professionnelle, nous soutiendrons la motion, mais nous souhaitons déposer un amendement. La participation de la Commune aux coûts des déplacements des jeunes doit impérativement dépendre du revenu de leurs parents. Ce serait malvenu que des familles à haut revenu bénéficient d'une aide alors qu'elles n'en ont pas besoin.

Nous proposons un système comparable à celui du subventionnement des soins dentaires déjà en place à Val-de-Travers, proportionnel au revenu.

Si notre amendement est accepté, nous soutiendrons la motion. »

Tout en remerciant le groupe POP, le président précise que, sauf erreur, car la Chancellerie est en train de vérifier, il n'est pas possible d'amender une motion. Le Conseil communal le confirmant, le président en prend note et poursuit les débats en laissant la parole au groupe PLR.

M. DREYER (PLR) s'exprime en ces termes : « Notre groupe a pris connaissance avec attention de la motion déposée par le groupe AGORA. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que notre groupe est partagé. En effet, une partie de nos membres sont sensibles à cette problématique qui engendre des coûts importants pour les jeunes en formation ainsi qu'à leur famille. J'ai précédemment entendu parler d'abonnement de train et de bus. Je vous rappelle que nous sommes dans une région rurale qui n'est pas toujours bien desservie par les transports publics. Donc soit on soutient tout le monde, même les automobilistes, soit personne. Ce n'est pas ça l'équité au niveau des réticences au sein de notre groupe. La principale crainte provient du coût que ça pourrait engendrer pour notre collectivité qui cherche sans cesse à améliorer des comptes et budgets compliqués année après année. Vous l'aurez donc compris, le groupe libéral radical sera plus que jamais libéral sur ce point et laissera une totale liberté de vote à ses membres qui sont divisés. »

La parole n'étant pas demandée et la motion étant combattue, le président passe à son vote. La motion du groupe AGORA « Participation aux frais de déplacement des jeunes, en raison d'études ou d'apprentissages hors de Val-de-Travers, dans le but de soulager financièrement les familles » est **acceptée par 23 OUI, contre 15 NON**. Il y a 2 abstentions.

Le président précise que cette motion viendra donc également s'ajouter à celle en cours de traitement par le Conseil communal et ce dernier reviendra vers le Conseil général dans les douze prochains mois pour y répondre par un rapport.

9. Communications du Conseil communal

Présentation des rapports du Conseil communal au Conseil général

M. SIVIGNON (cc) relève, comme les membres du Conseil général l'auront probablement remarqué lors de la présentation des rapports en préambule des débats, que le Conseil communal a été plus succinct que d'habitude. C'est une habitude qu'il prendra. Il est en effet inutile de paraphraser les rapports trop longuement, comme il a pu le faire par le passé. Le Conseil communal reste bien entendu ouvert aux questions après les présentations et à disposition, mais introduira, à futur, simplement et rapidement les dossiers comme il a pu le faire ce soir.

Report du classement de la motion socialiste pour l'étude d'une assemblée citoyenne

M. SIMON-VERMOT (cc) rappelle que lors de la séance de novembre 2023, une deuxième motion avait été acceptée par le Conseil général qui concernait la création d'une assemblée citoyenne. Comme le Conseil communal n'a pas eu l'occasion de traiter encore cette motion, il propose de la reporter d'une année. Cela lui permettra aussi d'avoir le recul nécessaire par rapport à ce qui s'est fait en ville de Neuchâtel depuis la fusion, où des assemblées citoyennes ont été introduites. Mais il n'a pas eu encore l'occasion de se pencher dessus, sur les bienfaits ou pas d'une telle introduction dans notre commune. C'est pourquoi le Conseil communal propose au Conseil général de prolonger d'une année, comme le permet le règlement général.

Le président constate qu'il s'agit plus d'une information que d'une proposition. M. Simon-Vermot confirme, à moins que cela ne soulève un tollé général.

Cela n'étant pas le cas et aucune autre communication n'étant donnée par le Conseil communal, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. Interpellations et questions

A. INTERPELLATIONS

En préambule, le président précise que le groupe UDC souhaite retirer l'interpellation numéro 3 au sujet du terrain des Lerreux après le festival Trouble A. Aux yeux du groupe UDC, ce sujet a été traité lors de la précédente séance, suite à une interpellation du groupe POP, à laquelle le Conseil communal avait alors répondu.

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) confirme le retrait de cette interpellation.

Le président passe donc aux interpellations suivantes, en laissant la parole à leurs différents auteurs s'ils souhaitent les développer. Il rappelle qu'ils disposeront ensuite d'une minute pour informer de leur degré de satisfaction suite à la réponse du Conseil communal.

1. Interpellation du groupe UDC au sujet de la surcharge des bus – quid de la sécurité des écoliers ?

Avec la suppression des trains et leurs remplacements par des bus, nous assistons à des scènes chaotiques dans les transports publics. Les bus, notamment aux heures de trajet des écoliers, sont pour ainsi dire plus que bondés et nos écoliers se retrouvent entassés dans ces bus.

Cela questionne quant à leur sécurité. En outre, il nous a été rapporté plusieurs cas où des écoliers devaient sortir à un arrêt, mais qu'en raison de la masse importante d'élèves mais aussi de petites frappes, ces derniers n'ont pas pu sortir et se sont retrouvés deux arrêts plus loin, contraints d'appeler leurs parents pour venir les chercher.

- Comment la commune peut-elle et compte-t-elle améliorer la situation ?
- Quelles synergies supplémentaires la commune peut-elle engager avec le canton et TransN pour fluidifier le trafic ?

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) n'estime pas nécessaire de la développer, cette interpellation étant assez claire. Il précise simplement qu'elle découle de certaines doléances que son groupe a pu entendre au sein de la population. Il s'interroge si la situation s'est entre temps peut-être un peu détendue. Cela, par contre, il ne peut pas l'affirmer vu qu'il y a quand même un delta entre le moment où cette

interpellation a été rédigée et son traitement ce soir en plénum. Mais son groupe est curieux de la réponse.

M. Malo BORTOLINI (cc) répond ainsi « *Le problème de la surcharge des bus de remplacement pendant la période des travaux, et notamment durant les heures de pointe, est un problème bien connu par nos services, ainsi que par la société TransN. Cette problématique affecte particulièrement le confort et la sécurité de nos écoliers, ainsi que le reste des utilisateurs. La Commune remonte constamment toutes les problématiques à la société de transport pour améliorer cette situation provisoire. Des mesures correctives ont d'ores et déjà été mises en place, notamment l'ajout de bus supplémentaires aux heures critiques pour réduire la surcharge. Nous continuons à évaluer la situation et à remonter les différentes situations problématiques à TransN dans le but de garantir un confort et une sécurité optimale dans les transports publics.* »

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) indique que son groupe est satisfait de cette réponse à ce stade.

2. Interpellation du groupe UDC au sujet du terrain de football des Sugits et le mauvais temps

Après la prise en otage de la commune sur la rénovation « urgente » du terrain des Sugits, nous avons constaté un problème. En effet, avec les fortes pluies de cette année, le terrain était devenu impraticable en raison de la nature des matériaux sous la pelouse synthétique.

Cela a engendré des coûts d'intervention et des désagréments, qui ne seraient certainement pas arrivés avec un terrain naturel.

- Devons-nous nous attendre à rencontrer ce genre de situation à chaque orage ?
- Quelles mesures la commune compte-t-elle prendre face à ce problème ?

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) ne souhaite pas développer cette interpellation qui est assez claire.

M^{me} FUCHS-ROTA (cc) rappelle que le remplissage du terrain des Sugits est à base de rafle de maïs. Elle se souvient que c'était son premier Conseil général en tant que conseillère communale. Elle avait alors expliqué en quoi la rafle de maïs était avantageuse et qu'elle coûtait moins cher. Cette matière contient de l'amidon qui perturbe parfois le drainage de l'eau en cas de pluies abondantes, comme cela s'est produit dernièrement. Cette période de rodage qui prend environ quatre à six mois, permet à l'amidon de disparaître et ensuite permet un drainage optimal. Le fournisseur, qui a tout de suite été contacté, observe que sur l'ensemble des terrains où il a installé cette rafle de maïs, le phénomène est extrêmement rare et qu'il ne se produit qu'en phase de rodage quand justement il y a de fortes pluies. En revanche, le revêtement en liège qui n'avait pas été retenu est beaucoup plus problématique. Il est en effet plus cher et il flotte notamment durant toute sa durée de vie, ce qui nécessite de rajouter régulièrement de la matière. C'était la raison pour laquelle, le choix s'était porté sur la rafle de maïs. C'est un phénomène rare qui s'est produit le 4 septembre dernier et la Commune n'a simplement pas eu de chance. Le fournisseur est venu immédiatement sur place remettre en état ce terrain. Il n'y a donc eu aucune intervention en interne, ni aucun coût supplémentaire pour cet épisode.

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) indique que le degré de satisfaction de son groupe est total.

3. Interpellation du groupe UDC au sujet du terrain des Lerreux après le festival Trouble A

Alors que le terrain vient d'être remis en ordre après les dégâts causés par le comptoir puis le festival Trouble A en 2023, voilà que le terrain est à nouveau en piteux état à la suite de la 2^e édition du festival.

- Qui va payer pour la remise en état ?

- La commune va-t-elle trouver des alternatives ou le terrain devra être remis en état à grands frais chaque année ?

Cette interpellation est retirée de l'ordre du jour comme annoncé ci-devant.

4. Interpellation du groupe AGORA **relative aux nuisances diverses autour du terrain de football des Sugits à Fleurier**

Le groupe AGORA a été approché par plusieurs habitants des Rues de la Robella, Cottages, Hôpital, Sugits concernant les nuisances provoquées lors du déroulement des matchs de football au stade des Sugits à Fleurier.

Ces nuisances sont essentiellement en lien avec le comportement des conducteurs de véhicules à moteur. Vrombissement des moteurs, parkings sauvages sur les propriétés privées, excès de vitesse, etc. Elles ne sont pas en lien direct avec le déroulement des matchs (applaudissements, ambiances, etc.).

Elles sont surtout observées lors du déroulement des matchs adultes en soirée. Le match de la première équipe contre Le Locle 2, le vendredi 1er novembre, ayant semble-t-il été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase de la tolérance.

Pour rappel, le groupe AGORA avait déjà sensibilisé le Conseil communal sur ce sujet lors du vote des crédits en septembre 2023 et en mars 2024. Ces problèmes ayant d'ailleurs été reconnus par le Conseil communal à l'époque.

Certes, un radar pédagogique a été posé durant quelques jours le long de la rue de la Robella mais nous pensons que le temps est venu de passer à la vitesse supérieure.

- Un fléchage plus explicite doit être posé pour indiquer les lieux officiels de parking des voitures (surtout à destination des équipes adverses).
- Les zones de parking doivent être augmentées
- La vitesse doit être limitée à 30km / heure aux alentours du stade
- Des contrôles concernant les parkings sauvages et le bruit des moteurs doivent être effectués

La récente fusion des clubs et les ambitions pour la première équipe de monter en deuxième ligue ne feront qu'augmenter ce genre de nuisances.

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons à la Commune d'agir rapidement pour assurer sécurité et sérénité dans ce quartier.

M. RAY (AGORA) développe cette interpellation comme suit : « *Loin de nous la volonté de vouloir noircir quoi que ce soit, mais les problèmes soulevés par notre interpellation sont des problèmes connus et reconnus. Le Conseil Communal les avait déjà signalés, à l'époque, dans ses différents rapports accompagnant les deux crédits votés pour le terrain de football de Fleurier. Or, le temps passe et aucun de ces problèmes n'est résolu à ce jour. Espérons que la pause hivernale permette de trouver des solutions, car le temps est venu de marquer le but et de gagner le match !* »

M. SIMON-VERMOT (cc) apporte la réponse suivante : « *La question de la circulation et du stationnement autour du terrain des Sugits est lancinante depuis de nombreuses années, comme vient de le rappeler le représentant du groupe AGORA. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les responsables du club de football pour clarifier nos attentes et les contraintes pour le quartier.*

Le parking construit par la Commune au sud du terrain a permis d'absorber une partie des véhicules, mais le Conseil communal a aussi observé que la surface n'était malheureusement pas suffisante. Dès lors, il a décidé de prolonger les places de stationnement à brève échéance. Des offres ont déjà été demandées et une entreprise a été sélectionnée pour réaliser les travaux.

Au niveau de la vitesse, le passage en zone 30 de l'entier du village de Fleurier est en cours de finalisation. Nous attendons encore un retour du service cantonal des ponts et chaussées pour installer la signalisation

et procéder au marquage. Le quartier autour du terrain de foot est évidemment concerné par cette décision.

Concernant le contrôle de la zone, je vais rappeler aux agents de sécurité publique l'importance de se rendre sur place plus régulièrement. Nous demanderons également à la police neuchâteloise d'inclure ce quartier dans ses patrouilles.

Finalement, le fléchage pourrait être revu et complété. En effet, une fois la capacité du parking augmentée, nous reprendrons ce point à l'interne. »

M. RAY (AGORA) précise que son groupe se dirige vers une pleine et entière satisfaction.

5. Interpellation du groupe POP au sujet de l'installation électrique de la caserne des pompiers de Couvet

Notre groupe a appris que l'installation électrique de la caserne de pompiers de Couvet ne permet pas à ceux-ci de nettoyer leur véhicule et laver leurs uniformes en même temps en rentrant d'une intervention.

Cette installation est apparemment vétuste ou sous-dimensionnée.

- Le Conseil communal compte-t-il faire le nécessaire pour que nos sapeurs-pompiers ne subissent plus ce problème ?

M^{me} IOSET (POP) ne souhaite pas la développer.

M. SIMON-VERMOT (cc) répond en ce sens : « Nous observons avec satisfaction que le POP se préoccupe de nos pompiers qui sont des maillons essentiels dans la chaîne des secours. La question posée est toutefois éminemment opérationnelle et je doute personnellement qu'elle mérite un tel traitement politique. Ceci nonobstant, je peux vous répondre qu'en effet, un bouton sélecteur doit être commuté car nous ne disposons pas d'assez d'ampérage pour laver les véhicules avec le laveur à haute pression et eau chaude et employer en même temps la machine à laver les appareils respiratoires. Cette manière de fonctionner n'a jamais posé problème car les véhicules sont lavés dans un premier temps et le lavage des appareils respiratoires intervient dans un second temps.

En ce qui concerne les tenues de feu, elles sont lavées depuis cinq ans par le home Dubied pour des raisons d'hygiène, de capacité de nettoyage et de normes concernant les suies.

À la question « Le Conseil communal compte-t-il faire le nécessaire pour que nos sapeurs-pompiers ne subissent plus ce problème ? », je peux répondre qu'il n'est pas prévu de modifier cette installation qui ne nous pose aucun problème de rétablissement actuellement. »

M^{me} IOSET (POP) indique que son groupe n'est pas tellement satisfait de cette réponse : « Les sapeurs-pompiers sont des citoyens et des citoyennes qui donnent de leur temps pour notre sécurité et nous pensons qu'ils devraient avoir une installation adéquate. Ça n'a pas l'air d'être un confort luxueux qu'on demande pour eux. Ils ont déjà donné de leur temps pour intervenir, pour lever des petits vieux qui tombent de leur lit, pour vider des caves pleines d'eau et ils doivent encore attendre pour laver leur équipement parce que l'électricité n'est pas conforme ! C'est assez dérangeant ! »

B. QUESTIONS

1. Question du groupe UDC sur la signalisation et marquages au sol dans les zones 30

Ce thème a déjà été abordé lors de précédentes séances, toutefois, il nécessite que nous nous y attelions encore. En effet, dans plusieurs endroits dans nos villages, la mise en zone 30 n'est, dans les faits, pas faite comme il se doit.

Certains panneaux sont à des endroits inopportuns, soit peu visibles, soit invisibles. Des marquages au sol manquent et les priorités de droite ne sont pas du tout respectées, rendant plusieurs points accidentogènes. L'UDC redoute que des drames surviennent en raison de ces manquements.

- La commune peut-elle rapidement y pallier ? (l'UDC se tient à disposition pour partager ses constats avec le Conseil communal).

M. SIMON-VERMOT (cc) répond ainsi : « L'introduction des zones 30 ne se fait pas sans heurts, il faut bien l'avouer. Les usagers de la route semblent se diviser en plusieurs catégories : il y a ceux qui connaissent les règles de la zone 30 et les appliquent, ceux qui les connaissent mais refusent de les appliquer et ceux qui ne les connaissent pas.

Les zones 30 ne sont pas nouvelles dans notre pays mais on dirait parfois qu'elles ne sont pas autant connues et respectées que les STOP par exemple. La situation sur les routes devient de plus en plus tendue comme le démontrent les statistiques de la police neuchâteloise liées aux infractions, incivilités et accidents. Les usagers ne supportent plus les contraintes et n'en font qu'à leur tête ; il n'y a qu'à observer certains comportements tant dans les villages qu'à l'extérieur de ceux-ci.

Ceci étant dit, nous allons reprendre la situation dans les villages et compléter les marquages si nécessaire. Le positionnement des panneaux sera aussi revu si possible, la localisation de certains totems ou mâts pouvant poser problème.

Mon dicastère est évidemment à disposition du groupe UDC pour échanger en bilatéral à ce sujet et pour identifier les points noirs de notre réseau. »

2. Question du groupe PS concernant la poste de Couvet

Malgré 254 millions de francs de bénéfices en 2023, la Poste envisage à nouveau des fermetures d'office de poste pour les années à venir et, parmi ceux-ci, celui de Couvet est menacé. Le Conseil communal a-t-il des contacts avec la Poste afin de discuter des alternatives à la fermeture et peut-il nous confirmer qu'il fera tout son possible pour maintenir cet office ouvert ?

M. SIMON-VERMOT (cc) informe que : « Le Conseil communal est actuellement en contact avec la Poste mais également avec d'autres communes pour ce dossier. Il suit l'affaire de près et fera tout son possible pour garantir des prestations postales de qualité pour les habitants et les entreprises de Couvet. »

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président souhaite bien du plaisir à M. Perret qui participait à sa dernière séance du Conseil général. Il remercie particulièrement M^{me} Schmied Fatton qui a assuré dans son rôle de remplaçante du chancelier. Il remercie les représentants des médias de s'être déplacés, le public ainsi que toute l'Assemblée pour sa présence. Il donne enfin rendez-vous à la prochaine séance du Conseil général qui se déroulera le lundi 9 décembre et qui traitera notamment du budget 2025. Il lève la séance à 21 h 48.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

LE PRÉSIDENT :

LE SECRÉTAIRE :



Jean-Marc Hirschy



Stéphane Bobillier

Motions en suspens :

- Motion du groupe socialiste pour une assemblée citoyenne, acceptée par le CG lors de la séance du 20 novembre 2023

- Motion populaire communale « *Pérenniser Barak, c'est investir dans le bien-être de la jeunesse !* », acceptée par le CG lors de la séance du 23 septembre 2024
- Motion du groupe socialiste « *Mise à disposition de la population des WC publics dans tous les villages de la commune* », acceptée par le CG lors de la séance du 18 novembre 2024
- Motion du groupe AGORA « *Participation aux frais de déplacement des jeunes, en raison d'études ou d'apprentissages hors de Val-de-Travers, dans le but de soulager financièrement les familles* », acceptée par le CG lors de la séance du 18 novembre 2024